

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 janvier 2023

N° 2023-98

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES

M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT

Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON

M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN

M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA

M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET

M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPAR

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30

Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.

M. GUENDEZ à partir de 17h10.

M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.

M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.

Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.

M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.

Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.

Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.

Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.

Mme Simone BONORON à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 12h30.

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESCINA à partir de 14h30.

M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.

Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.

M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.

Mme Tiphaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.

Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.

Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13H15.

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

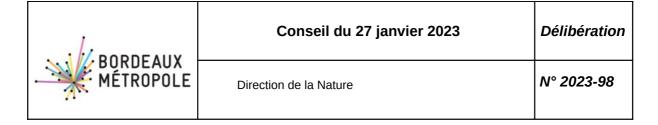
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE



Périmètre de Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PEANP) des Jalles - Participation financière de Bordeaux Métropole à l'étude de préfiguration de l'extension du périmètre - Subvention d'investissement - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La définition et la création de périmètres de Protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP), sur les espaces sous tension foncière, est une compétence du Département de La Gironde. A ce titre il peut conduire les études nécessaires à la création de PEANP.

Afin de protéger efficacement d'autres zones agricoles et naturelles de leur territoire les communes de Blanquefort, Bordeaux, Parempuyre, Bruges, Eysines, Le Taillan-Médoc, Le Haillan et Saint Médard en Jalles souhaitent agrandir le périmètre du PEANP des Jalles créé en 2012.

Aussi, le Département de la Gironde a sollicité la participation financière de Bordeaux Métropole à l'étude de préfiguration de ce nouveau périmètre de protection à hauteur de 50% (délibérations 2020.51.CD et 2022.315.CP du Département de la Gironde).

Par délibération N°2021-726 en date du 25 novembre 2021, Bordeaux Métropole a demandé d'une part, au Département de la Gironde de lancer une étude de préfiguration sur le périmètre d'étude proposé pour la modification du PEANP des Jalles et, d'autre part, s'est engagée à participer financièrement à hauteur de 50% du coût total de l'étude de préfiguration. Le montant de cette étude était estimé à 200 000€TTC soit une participation financière prévisionnelle de Bordeaux Métropole de 100 000 € TTC.

L'étude de préfiguration de ce nouveau périmètre de protection comprend un état initial du site et de son environnement (contexte socio-économique, volets foncier, agricole, forestier, environnemental et paysager), des propositions de modification du programme d'actions du PEANP des Jalles en fonction des nouveaux enjeux des espaces intégrés ainsi que l'enquête publique. Cette étude permet de justifier la plus-value d'un PEANP sur les secteurs pré-identifiés.

Le montant de l'offre retenue après phases de négociation s'élève à 167 166 €.

En conséquence, la participation financière de Bordeaux Métropole, à hauteur de 50% de ce montant, correspond à 83 583 €.

Les modalités de versement de la participation de Bordeaux Métropole sont précisées dans la convention annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel

est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général du collectivités territoriales ;

VU les articles L113-15 et suivants et R113-19 et suivants du Code de l'urbanisme ;

VU la délibération n°2011/0111 du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux du 11 février 2011 portant validation du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) sur la vallée des Jalles ;

VU la délibération 2012.42.CP de la Commission Permanente du Département de la Gironde du 10 février 2012 relative à la création du Périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles ;

VU la délibération n°2015/0294 du Conseil de Bordeaux Métropole du 29 mai 2015 portant approbation du programme d'actions du PEANP des Jalles ;

VU la délibération 2015.612.CP de la Commission Permanente du Département de la Gironde du 09 juillet 2015 relative à la validation du programme d'actions du Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles ;

VU la délibération 2020.51.CD de la Commission Permanente du Département de la Gironde du 14 décembre 2020 relative à la politique foncière du Département de la Gironde ;

VU la délibération n°2021-726 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2021 demandant de lancement de l'étude de préfiguration de la modification du périmètre du PEANP au Département de la Gironde et actant le principe de la participation financière de Bordeaux Métropole à l'étude de préfiguration ;

VU la délibération 2022.315.CP de la Commission Permanente du Département de la Gironde du 28 mars 2022 relative à l'étude de l'extension du Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP) des Jalles sur les communes de BORDEAUX, BLANQUEFORT, BRUGES, EYSINES, LE HAILLAN, LE TAILLAN MEDOC, PAREMPUYRE et SAINT MEDARD EN JALLES;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention présentée par le Département de la Gironde au titre du cofinancement de l'étude de préfiguration de l'extension du périmètre du PEANP des Jalles est en lien avec la compétence en matière de PLU de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT QUE le montant de l'étude est inférieur à l'estimation initiale ;

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'attribuer une subvention d'un montant de 83 583 € en faveur du Département de la Gironde pour participer au co-financement de l'étude de préfiguration pour l'extension du périmètre du PEANP des Jalles et l'actualisation du programme d'action ;

<u>Article 2</u>: d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée, ainsi que tout avenant éventuel à la convention venant notamment modifier le montant de la subvention pourvu que la participation de Bordeaux Métropole reste limitée à 50% du coût total de l'étude de préfiguration ;

<u>Article 3</u> : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 204, article 204131, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur EGRON, Madame AMOUROUX, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Madame LACUEY, Monsieur MANGON, Madame RECALDE, Monsieur SAINT-PASTEUR, Madame VERSEPUY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023

Pour expédition conforme,

le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023

Monsieur Patrick PAPADATO